

## Arguments donnés par Robert BADINTER en faveur de l'abolition de la peine de mort

Arguments dans l'ordre du discours	Commentaires ou explications
1. La peine de mort n'est pas dissuasive.	<p>Le fait qu'ils risquent d'être condamnés à mort ne détourne pas les criminels d'accomplir leur acte, car seuls les criminels les plus horribles sont condamnés à mort et ceux-là ils agissent sous l'effet d'une pulsion meurtrière incontrôlée. Les criminels plus calculateurs, eux, s'arrangent de toute façon pour faire retomber une partie de leur crime sur autrui de sorte à ne pas être condamnés à mort.</p> <p>Le nombre de crimes de sang est soit égal, soit inférieur dans les pays où la peine de mort a été supprimée, par rapport à ceux où la peine de mort existe encore.</p>
2. Cela ne change pas grand-chose concrètement de supprimer la peine de mort, car les condamnations à mort sont rares.	<p>Entre 1974 et 1981, trois personnes seulement ont été condamnées à mort, cela n'aurait pas fait une énorme différence si elles ne l'avaient pas été.</p>
3. La prison suffit à assurer la sécurité des citoyens.	<p>Un criminel ne menace pas plus la société enfermé dans une cellule que mort.</p>
4. La peine de mort est indissociable de la dictature et du totalitarisme.	<p>La peine de mort implique que l'Etat a le droit de vie et de mort sur les citoyens, qu'il dispose d'eux jusqu'à pouvoir leur ôter la vie : c'est le principe des dictatures totalitaires. La plupart des pays démocratiques, attachés à la liberté des citoyens, refusent la peine de mort.</p>
5. La justice peut se tromper.	<p>Dans les pays qui pratiquent la peine de mort, il arrive qu'on s'aperçoive de l'innocence de quelqu'un après l'avoir exécuté.</p>

<p>6. La peine de mort est inefficace contre le terrorisme : elle le nourrit au lieu de le combattre.</p>	<p>Tout d'abord, le terroriste vit dans un univers de mort et la recherche : le condamner à mort, c'est répondre à son attente.</p> <p>De plus, un terroriste condamné à mort devient un héros pour les autres terroristes ou pour des gens influençables, qui prennent exemple sur lui pour commettre à leur tour des actes terroristes.</p> <p>Enfin, la propagande terroriste utilise l'existence de la peine de mort dans un Etat, pour faire croire que les terroristes sont obligés à la violence à cause de la peine de mort, et pour diffuser l'idée que c'est l'Etat qui est criminel, et non eux.</p>
<p>7. Il est plus efficace de lutter contre la criminalité avant que le crime soit commis, plutôt que de mettre à mort le criminel.</p>	
<p>8. La justice ne peut pas se résumer à la loi du talion.</p>	<p>La « <b>loi du talion</b> » est tirée de plusieurs passages de l'Ancien Testament ( c'est-à-dire la première partie de la Bible, avant la naissance de Jésus ) :</p> <p>« si malheur arrive, tu paieras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure. »</p> <p>C'est la version la plus primitive de la justice : tu m'arraches un œil, je t'arrache un œil et c'est bien fait pour toi. On le dit parfois : « œil pour œil, dent pour dent ».</p> <p>Mettre à mort celui qui a tué, c'est appliquer « vie pour vie ». On n'est pas loin de la vengeance, et en principe la vengeance n'est pas l'objectif de la justice : elle doit assurer la sécurité de la société en écartant ceux qui la menacent et en essayant, chaque fois que c'est possible sans danger, de les réintégrer parmi les citoyens.</p>

9. La démocratie ne peut pas accepter la logique de l'élimination.

Condamner quelqu'un à mort, c'est décider de l'éliminer de la société parce qu'il ne correspond pas à l'idée qu'on se fait du citoyen acceptable... mais cette logique est dangereuse, car si l'on prend l'habitude d'éliminer tous les citoyens « indésirables », qui peut garantir qu'on ne va pas se mettre à éliminer aussi les personnes handicapées, faibles ou différentes ?  
L'idée d'éliminer celui qui nuit ou gêne est contraire à la démocratie.

10. Les criminels récidivistes sont le plus souvent des malades mentaux, et c'est le diagnostic du psychiatre qui va les condamner ou non à mort.

Ceux qui commettent les crimes les plus horribles punissables de mort ont presque toujours des maladies psychiatriques. Or, les « déments », ceux qui agissent à cause d'une maladie psychiatrique et non par un raisonnement, ne sont pas jugés, parce qu'ils ne sont pas responsables de leurs actes : ils sont internés dans un hôpital psychiatrique.

Donc, finalement, ce qui fait qu'une personne est condamnée à mort ou non, c'est très souvent le diagnostic du psychiatre et non le procès : si le psychiatre s'aperçoit qu'il est malade, l'accusé échappe à la peine de mort ; mais si le psychiatre ne se rend pas compte de la maladie du criminel, il est condamné à mort. Les erreurs de diagnostic sont favorisées par le fait que les psychiatres ont très peu de temps pour étudier le cas des accusés. De plus, c'est finalement le psychiatre qui juge au lieu des jurés, ce qui est anormal et représente une responsabilité écrasante pour le psychiatre.

11. Dans les pays qui pratiquent la peine de mort, la part des étrangers et des minorités est anormalement haute parmi les condamnés à mort : cela laisse supposer qu'il y a de l'injustice dans l'application de la peine de mort.

Entre 1945 et 1981, sur 36 condamnés à mort en France, 25% étaient des étrangers, alors qu'il n'y avait que 8% d'étrangers dans le pays. Entre 1965 et 1981, sur 9 condamnés à mort, 4 étaient des étrangers, soit presque la moitié. Sachant que les personnes qui immigrer dans un pays viennent chercher du travail ou fuient la violence de leur patrie, il n'y a pas de raison qu'il y ait une plus grande proportion de criminels horribles parmi les étrangers qu'au sein de la population du pays. On peut alors se demander si les criminels ne semblent pas plus horribles et effrayants quand ils sont étrangers, parce qu'ils inquiètent en tant qu'étrangers en plus de faire peur comme criminels. Il semblerait qu'involontairement, les jurés fassent preuve de racisme en condamnant plus souvent à mort les criminels étrangers que les criminels français.

Il en est de même aux Etats-Unis, où les criminels noirs sont plus facilement condamnés à mort que les criminels blancs.

L'existence de la peine de mort favorise donc l'injustice.

12. Condamner quelqu'un à mort, c'est considérer que cette personne est à la fois entièrement coupable et entièrement responsable de ses actes monstrueux, au point que rien ne peut être sauvé d'elle.

Une personne qui n'est pas malade a toujours le choix de bien agir et de respecter autrui, donc le criminel est responsable et coupable : il aurait pu et dû agir autrement. Néanmoins, l'enquête et le procès montrent toujours des causes extérieures à l'accusé ( traumatismes, maltraitance, misère... ) qui, sans l'excuser, font comprendre que certains éléments dont il n'est pas responsable ont joué aussi un rôle dans son chemin vers le crime. Ainsi, sans minimiser l'horreur des actes ni la responsabilité du criminel, on peut considérer que le tuer, c'est simplifier injustement les choses.

<p>13. La justice comporte une part de hasard.</p>	<p>D'un procès à l'autre, en fonction de l'actualité, des jurés, de l'attitude de la presse, de l'opinion publique, on se rend compte que les mêmes faits valent ou non la peine de mort au criminel.</p> <p>De même, quand à cause d'un dysfonctionnement dans la procédure ( un papier ou une signature oubliés par exemple ), on doit refaire le procès, les gens qui avaient été condamnés à mort lors du premier procès échappent parfois à la peine de mort au deuxième procès, alors qu'il s'agit des mêmes personnes jugées pour les mêmes crimes.</p>
<p>14. Pour quelqu'un de croyant, seul Dieu peut décider de la mort d'un homme ou d'une femme.</p>	<p>Même pour quelqu'un qui ne croit pas en dieu, il ne semble pas naturel qu'un groupe d'humains ait le droit de décider de la mort d'un autre humain... surtout que c'est justement ce qu'on reproche au criminel : avoir ôté la vie à autrui.</p>

Deux **valeurs** guident la conviction de Robert BADINTER, affirme-t-il en conclusion :

**l'humanité** et **la raison**

( par opposition à la **volonté d'élimination** et à **la peur** des partisans de la peine de mort ).